



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 2 JUIN 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie ce jeudi 2 juin 2016 à 19h, sous la présidence de Monsieur Christophe PILCH, Maire.

Etaient absents excusés et avaient donné procuration: P.ROUSSEAU – F. THERET – M. FANION – C. MEHAIGNERY – M. DELECOLLE – J. DARLEUX – D .MILLAN – M. VERGNAUD - M. DIEVART- A. LE ROUX - F. THIBERVILLE

Etait absent excusé: J.L FOSSIER

Etait absente : M. ZEROULOU

Après avoir désigné Mme BERTIN, secrétaire de séance, et approuvé le procès-verbal de la réunion du 29 mars 2016, l'Assemblée passe à l'examen des différentes affaires portées à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Prend acte des décisions prises par délégation dans le cadre de l'Art. L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Décide de renouveler l'adhésion au Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S) pour 2016 et les années à venir et autorise le versement de la cotisation annuelle par agent actif égale à 204,89 € au titre de l'année 2016, comprise entre 204,89 € et 205,00 € pour l'année 2017 et à 205,00 € au titre de l'année 2018.
- Décide, après avis du Comité Technique du 18 mai 2016 de modifier le tableau des emplois comme suit :

Suppression :

- 1 poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe
- 7 postes d'adjoint administratif de 2^{ème} classe (6 à temps complet, 1 à temps non complet)
- 4 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 2 postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe
- 21 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe (20 à temps complet, 1 à temps non complet)
- 1 poste d'ATSEM de 1^{ère} classe
- 1 poste de puériculture de classe supérieure
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe
- 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques
- 6 postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe (5 à temps complet, 1 à temps non complet)
- 1 poste de gardien de police municipale

Création :

- 1 poste de technicien
- 1 poste d'ATSEM de 1^{ère} classe à temps non complet (28h/s)
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- 2 postes d'animateur

- Décide la création d'un groupement de commande entre la commune et le C.C.A.S dans le cadre de la relance des marchés d'assurance des 2 collectivités afin de réduire les coûts notamment, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante,
- Décide d'allouer une subvention aux associations suivantes :

ASSOCIATION	MOTIF	MONTANT SUBVENTION
Association des paralysés de France	Classe de découverte pour un jeune courriérois	120 €
Les Coralines	Déplacement à Dieppe	450 €
Club de pétanque	Foulées courriéroises	140 €
Quartier des Fleurs	Foulées courriéroises	20 €
Gardes d'honneur de Lorette	Foulées courriéroises	20 €
Club d'histoire locale	Foulées courriéroises	20 €
ASCAMAP	Foulées courriéroises	20 €
Gymnastique féminine	Foulées courriéroises	20 €
Donneurs de sang	Foulées courriéroises	20 €
Volley vétérans	Foulées courriéroises	40 €
Body force	Foulées courriéroises	160 €

- Décide l'acquisition des parcelles ZC 171 – ZC 315 et AR 572 sises rue Raoul Briquet appartenant à M. REGNIER et Mme DUMONT au prix de 175 000 € et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'achat.
- Accorde la protection fonctionnelle à trois agents de la police municipale qui ont été victimes d'outrages à personne dans l'exercice de leurs fonctions le 5 janvier 2016.

Le Maire,



Christophe Pilch

C.PILCH